

ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE VOLLEY-BALL

COMMISSION JUDICIAIRE DE 1ère INSTANCE

Concerne: Article 5320 - Accumulation de sanctions - Monsieur Cédric LAMY, Licence

n°101110

Ans, le 21 novembre 2018

Monsieur Lamy,

Vous avez atteint un total de cinq points dans l'accumulation de cartes.

Cette accumulation se répartit comme suit :

- carte rouge lors de la rencontre n°4530 du dimanche 04/11/2018 (Herstal3 Olne3) : 2 points ;
- carte rouge-jaune lors de la même rencontre $n^{\circ}4530$ du dimanche 04/11/2018:3 points

Conformément à l'article 5320 du règlement provincial, la Commission Judiciaire de 1ère Instance vous suspend de toute fonction officielle pour tous les matchs auxquels vous pourriez participer lors de la 4ème journée officielle (coupe et championnat) prévue au calendrier qui suit la date où vous avez atteint ces 5 points.

Comme ces cartes ont été données lors de la huitième journée de championnat de la saison 2018-2019, vous serez suspendu lors de la douzième journée du même calendrier.

Vous êtes donc suspendu de toute fonction officielle le week-end des 07-08 et 09 décembre 2018.

Cette suspension suivra les matches prévus si ceux-ci sont déplacés à d'autres dates.

Le Secrétaire du VC Olne-Montagnard, (Lg-1789) est également prévenu de cette sanction. Si vous officiez dans un autre club, cette suspension est également d'application. Les secrétaires des clubs de Loncin (Lg-1004) et Dalhem (2069) sont également prévenus.

La Cellule Arbitrage et la Cellule Compétition sont également averties de cette suspension.

Recevez, Monsieur Lamy, mes salutations sportives.

Bernard ACHTEN, Secrétaire

1/1